



LA LETTRE ECONOMIQUE D'EGYPTE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DU CAIRE

N°133 – Novembre 2022

SOMMAIRE

ACTUALITES :	2
Relations économiques bilatérales.....	2
COP27.....	6
Accès au marché.....	9
Brèves économiques.....	10
MACROECONOMIE :	12
La dette publique : principale vulnérabilité macroéconomique de l'Égypte.....	12
POLITIQUES SECTORIELLES :	17
L'Égypte affirme ses ambitions dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert	17
Le défi de la raréfaction de la ressource en eau.....	20
INDICATEURS :	23

ÉDITORIAL

Le fait marquant pour l'Égypte en novembre restera l'**organisation de la COP27** à Charm el Cheikh du 6 au 20 novembre si l'on ajoute les prolongations. Les conclusions de ce sommet sont bien résumées dans un communiqué de presse (page 7), « la France saluant des avancées mais regrettant un manque d'ambition face à l'urgence climatique ». L'essentiel semble préservé puisque l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C est rappelé, avec parallèlement de vraies avancées sur le dossier épineux du financement des « pertes et préjudices ».

La COP27 aura également cristallisé un grand nombre d'évènements mettant positivement en scène nos entreprises : sur un plan institutionnel sur le pavillon France de la « zone bleue », avec des interventions de RATP Dev, de Vinci et de biens d'autres ; sur le plan bilatéral avec l'excellente initiative de l'installation d'une plateforme de soutenabilité par Schneider Electric qui aura notamment permis la **remise d'un livre blanc**, réponse commune de la communauté d'affaires française à l'apport du secteur privé à la transition écologique en Égypte, à la ministre égyptienne de l'Environnement ; les **missions parallèles des Task Forces « hydrogène » et « villes durables » du Medef International** ; des annonces

d'investissements d'Atos en Égypte ou *last but not least*, la **signature d'un accord-cadre entre Alstom (en tant chef de file d'un consortium industriel) et la NAT pour la construction de la ligne 6** du métro du Caire.

Cet « interlude » n'a cependant pas fait oublier les difficultés que traversent actuellement le pays avec une **tension persistante sur la liquidité en devises**. Si la Banque centrale a pris des mesures d'assouplissement, les lettres de crédit n'étant à date plus obligatoires pour les importations inférieures à 500 000 USD, force est de constater que **les banques peinent à trouver les devises nécessaires pour répondre aux besoins de leurs clients**. Afin de redonner confiance aux acteurs économiques et plus particulièrement aux investisseurs étrangers, le **passage en Conseil d'administration du FMI, prévu pour le mois de décembre**, de l'accord conclu au niveau des équipes techniques du FMI le mois dernier, reste crucial.

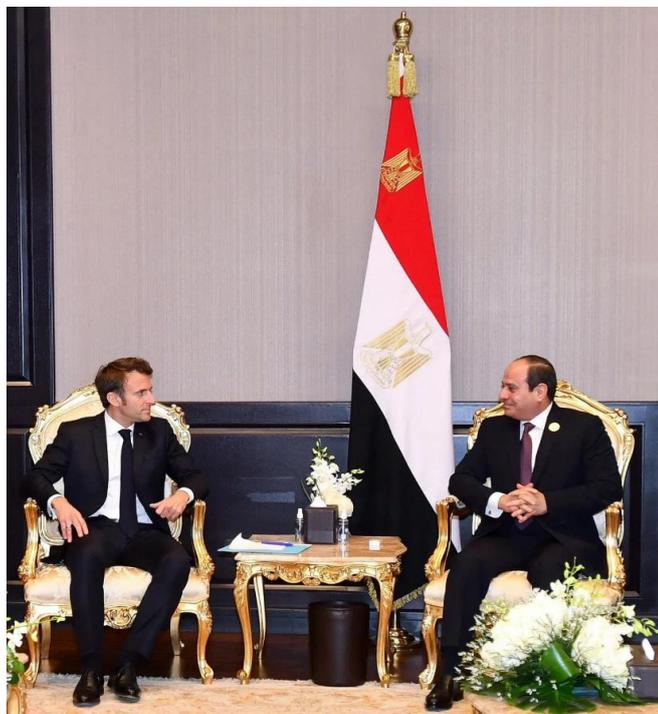
Cette conjoncture difficile n'a toutefois pas empêché l'Égypte d'enregistrer une croissance de 4,4% au 1er trimestre de l'année budgétaire 2022/23 (juillet à septembre 2022). Sur cette base, la ministre de la Planification et du Développement économique, Mme El Saïd, a par ailleurs revu sa **prévision de croissance du PIB pour 2023 à 5 %** et reste plus optimiste que les prévisions du FMI (4,4 %) et de la Banque mondiale (4,8 %).

ACTUALITES

Relations économiques bilatérales :

Événements marquants du mois de novembre 2022

- 7 novembre : **visite en Egypte du Président de la République française**, M. Emmanuel Macron, à l'occasion de la 27^{ème} conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP27). Il était accompagné par la **ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**, Mme Catherine Colonna, le **ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**, M. Christophe Béchu, la **ministre de la Transition énergétique**, Mme Agnès Pannier-Runacher, et la **secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargée du Développement**, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Mme Chrysoula Zacharopoulou. **Le Président Macron s'est entretenu avec le Président de la République arabe d'Egypte, M. Abdel Fattah al-Sissi** à cette occasion.



- 8 novembre [en marge de la COP27] : **cérémonie de signature des accords pour le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie (Nexus of Water, Food & Energy – NWFE) et les accords de partenariat égyptien pour la transition climatique (« E-PACT »)**, en présence du premier ministre, M. Moustafa Madbouli, de la ministre de la Coopération internationale, Mme Rania El-Mashat, de la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, Mme Chrysoula Zacharopoulou et du Directeur général de l'Agence française de développement, M. Rémy Rioux. **Engagement de la France pour le pilier énergétique de cette initiative à travers 100 M EUR de prêts concessionnels** au cours des deux prochaines années.



- 9 novembre [en marge de la COP27] : **annonce du nouveau plan d'investissement d'Atos en Egypte**, en présence du ministre de la Communication et des Technologies de l'information, M. Amr Talaat et de l'ambassadeur de France en Egypte. Atos entend faire de l'Egypte une plateforme mondiale pour l'exportation de services numérique, créant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes égyptiens.



- 10 novembre [en marge de la COP27] : **inauguration de la plateforme de la soutenabilité installée par Schneider Electric** à Charm el Cheikh, en présence de de la ministre de l'Environnement, Mme Yasmine Fouad, du ministre des Transports, M. Kamel El-Wazir, du Gouverneur du Sud Sinaï, M. Khaled Fouda et de l'ambassadeur de France. Tout au long de la COP27, cette installation a permis de présenter les solutions technologiques et les efforts de Schneider Electric pour un monde plus durable.



Cette cérémonie d'inauguration a également été l'occasion pour l'ambassadeur de France de remettre à la ministre Yasmine Fouad le **livre blanc sur la contribution des entreprises françaises à la transition écologique en Égypte** préparé par la Chambre de commerce et d'industrie française en Egypte avec les contributions de la section Egypte des Conseillers du commerce extérieur de la France.



- 15 novembre [en marge de la COP27] : **cérémonie de signature d'accords-cadres pour la production d'hydrogène vert en Egypte par TotalEREN et EDF renouvelables**. TotalEren et le fonds d'investissement égyptien Enara Capital ont signé un accord cadre avec le Fonds souverain, le ministère de l'Electricité et la Zone économique du canal de Suez pour la production de 300 000 tonnes annuelles d'ammoniac vert à Ain Sokhna. EDF Renouvelables et son partenaire égyptien Zero Waste ont également signé un protocole d'accord avec ces mêmes contreparties égyptiennes pour le développement d'ici 2030 d'une capacité d'électrolyse de 700 MW pour la production de 80 000 tonnes d'hydrogène vert à partir de 2 GW de capacité de solaire et d'éolien.



- 15 et 16 novembre [en marge de la COP27] : Une **délégation de 15 entreprises françaises menée par le conseil d'entreprises France-Égypte et la Task force Hydrogène du MEDEF International** s'est rendue à la journée thématique énergie de la COP27 le 15 novembre pour explorer les opportunités dans le secteur de l'hydrogène bas carbone. La délégation s'est notamment entretenue avec le président de la Zone économique du canal de Suez Gamal Eldien, le Président du Fonds souverain égyptien Ayman Soliman et le Directeur du Comité national de l'hydrogène égyptien Ahmed Mohina. La délégation a également eu l'occasion de visiter les pavillons saoudien, brésilien, suédois, québécois et australien. Sur la journée du 16 novembre, la délégation s'est rendue au Caire a

participé à un petit déjeuner organisé par la Chambre de commerce et d'industrie française en Egypte autour de l'Autorité de régulation du et avant de visiter la Zone économique du canal de Suez.



Une **délégation de neuf entreprises françaises menée par la Task force Ville durable du MEDEF International** s'est également rendue à la COP27. Elle s'est notamment entretenue avec les principales banques multilatérales de développement le Directeur exécutif de la Fédération des industries égyptiennes, M. Ahmed Kamal et avec l'ambassadeur de la France pour le climat, M. Stéphane Crouzat.



- 17 novembre [en marge de la COP27] : cérémonie de **signature d'un accord-cadre entre Alstom et la NAT pour le développement de la ligne 6 du métro du Caire**. Alstom – en tant que chef de file d'un consortium

industriel français – et l'Autorité nationale des tunnels (NAT) ont signé un accord cadre portant sur la conception, la construction et la maintenance de la ligne 6 du métro du Caire en présence du ministre égyptien des Transports Kamel el Wazir et de l'ambassadeur de France. Ce nouveau corridor nord-sud de l'agglomération du Caire, qui disposera de 26 stations dont 12 souterraines sur un tracé de 35 kilomètres, permettra de transporter 1,5 million de passager par an et d'alléger la forte congestion constatée sur la ligne 1 du métro du Caire. Alstom a également signé un protocole d'accord avec le ministère des Transports afin de lancer la première académie ferroviaire du pays qui proposera des programmes de formation à près de 300 étudiants afin de soutenir l'effort de localisation de l'industrie ferroviaire égyptienne.



- 17 novembre [en marge de la COP27] : tenue sur le Pavillon France d'un **panel portant sur les solutions de la mobilité urbaine et interurbaine au service de la décarbonation des villes** en présence du ministre égyptien des transports, M. Kamel El-Wazir et de l'ambassadeur de France en Egypte. Les entreprises françaises RAPTDev et Vinci ont ainsi pu présenter de la journée thématique « solutions » de la COP27 leur contribution aux efforts du gouvernement égyptien en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports.



- 27 novembre : entretien entre le **ministre des Entreprises publiques, M. Mahmoud Mostafa Esmat** et l'ambassadeur de France en Egypte.



L'ambassadeur s'est également entretenu avec le **ministre du Commerce et de l'industrie, M. Mohamed Ahmed Samir**.

- 23 novembre : cérémonie de **signature de la convention de prêt détaillée entre la compagnie nationale des chemins de fer et l'Agence française de développement sur le projet ferroviaire Tanta-Damiette** portant sur un montant de 95 M EUR. Le projet de modernisation de la ligne ferroviaire Tanta-Damiette, cofinancé avec la Banque européenne d'investissement (BEI), comprend trois composantes : (i) le doublement de la voie ferrée sur la section entre Mansoura et Damiette, (ii) la mise en place d'un système moderne de signalisation automatique lumineuse sur tout le linéaire et (iii) le renforcement des capacités de la compagnie nationale des chemins de fer.

- 28 novembre : **mission du Chef de service économique à Alexandrie**. Rencontre avec le Directeur de l'antenne de la Chambre de commerce et d'industrie française en Egypte, M. Marwan El-Sammak, visite de l'usine de SEB à Borg El Arab et rencontre avec les équipes de CMA-CGM.



- 30 novembre : cérémonie de **signature de protocoles d'entente entre Agence de développement de l'industrie des technologies de l'information (ITIDA) et six entreprises françaises (Atos, Capgemini, Expleo, MEAPAL, Valeo et Webhelp)** dans le cadre de

la stratégie d'exportation de services numérique de l'Egypte pour 2022-2026, en présence du ministre de la Communication et des Technologies de l'information, M. Amr Talaat.



Evénements à venir en décembre 2022

- les 8 et 9 décembre, à Paris : **Door-Knock Mission to France**, organisée par la Chambre de commerce et d'industrie française en Egypte.
- les 13 et 14 décembre, au Caire : [Business Expedition Urban transport & railways](#) 2022, organisée par Business France.
- le 15 décembre, à Paris : [conférence « entrepreneurs, pour développer votre croissance pensez à l'Afrique du Nord ! »](#) dédiée à l'Algérie, l'Egypte, la Lybie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, organisée par le MEDEF Île-de-France, en collaboration avec le Comité Île-de-France des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCE).

COP27 :

La 27ème Conférence des Parties (COP27) qui s'est tenue à Charm el Cheikh (Egypte) du 6 au 20 novembre 2022 a réuni près de 130 chefs d'Etat et de gouvernement et plus de 30 000 représentants de gouvernement, collectivités et d'acteurs non étatiques (ONG, entreprises...) pendant deux semaines de négociations.

La COP27 fait le lien entre la COP26 de Glasgow (2021, Royaume-Uni), qui a finalisé les règles d'application de l'Accord de Paris, et la COP28 de Dubaï (2023, Émirats

arabes unis), qui tirera un premier bilan mondial de l'action climatique.

Discours du Président de la République à la COP27 :
[vidéo et texte](#)

Bilan de l'action écologique de la France : [ici](#)

La France salue des avancées mais regrette un manque d'ambition face à l'urgence climatique

Si l'accord de la COP27 n'est pas à la hauteur des ambitions que portaient la France et l'Union européenne, il préserve toutefois l'essentiel : il rappelle l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C et appelle les pays à des efforts supplémentaires dès 2023. Réaffirmer cet objectif était essentiel, dans un contexte mondial de crise climatique et énergétique.

Grâce à la France et à l'Union européenne qui ont porté une position exigeante et volontariste durant des négociations difficiles, la COP27 enregistre plusieurs avancées majeures :

• Pertes et préjudices

A la demande de la France et de l'Union européenne, l'accord répond aux attentes des pays les plus vulnérables, avec une décision forte : la création de nouveaux outils de financement sur les pertes et préjudices, qui ne se réduisent pas à un fonds, mais comprend une mosaïque de solutions concrètes qui ont vocation à répondre aux besoins des pays les plus vulnérables impactés par des événements climatiques. L'accord prévoit ainsi la mobilisation de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que des banques de développement. Il recommande la mise en œuvre de financements innovants auxquels tous les pays peuvent contribuer. Plus largement, la France promeut la refonte en profondeur du système financier international sur cet enjeu des pertes et dommages.

Les discussions ont été concluives sur le réseau de Santiago, l'une des priorités de la France et de l'Union européenne pour cette COP27. Le texte agréé a permis d'opérationnaliser ce réseau, créé lors de la COP25 à Madrid afin de catalyser l'assistance technique pour éviter, réduire et faire face aux pertes et préjudices.

Le G7 et le G20 ont lancé un bouclier global contre les risques climatiques pour améliorer la protection financière des pays les plus touchés. La France prévoit

de soutenir le bouclier global par une contribution de 20 millions d'euros en 2023, aux côtés de l'Allemagne et d'autres contributeurs membres du G7 et de l'Union européenne.

• Adaptation

Les financements français sur l'adaptation représentent 2,2 milliards d'euros en 2021, soit 10% des financements mondiaux.

Plusieurs pays, dont la France, ont annoncé une contribution financière supplémentaire au fonds d'adaptation. La France versera 10 millions d'euros supplémentaires pour 2022-2023. Lancé en 2007 pour aider les pays en développement les plus vulnérables aux changements climatiques, le fonds d'adaptation présente l'avantage d'une gouvernance plus favorable aux pays en développement et leur permet un accès simplifié aux ressources financières.

• Atténuation des émissions

Un groupe varié de pays ambitieux développés - dont la France et l'UE - et en développement ont marqué leur volonté d'inscrire dans la décision de couverture de la COP l'appel à réduire la consommation de combustibles fossiles. Cette proposition n'a pu faire l'objet d'un consensus. De la même manière, l'UE avec de nombreux pays ont appelé à atteindre le pic des émissions globales avant 2025 conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mais n'ont pu obtenir le consensus.

Les Parties ont établi un Programme de travail sur l'atténuation pour maintenir atteignable l'objectif de 1,5°C de réchauffement climatique. Mandatée par la COP26, cette série de dialogues ouverts aux Parties et aux acteurs non-étatiques visera à rehausser l'ambition et la mise en œuvre. Ce format permettra aux experts d'échanger sur des questions transversales fondées sur les travaux du GIEC.

La France s'est également engagée dans plusieurs coalitions pour accélérer la lutte contre le changement climatique :

• Réserves vitales de carbone et de biodiversité

À l'initiative du président de la République, et en coopération avec les États-Unis et la Chine, un événement One Planet consacré aux réserves vitales de carbone et de biodiversité s'est tenu le 7 novembre à la COP27. Ces espaces, comme les forêts anciennes, les tourbières ou les mangroves, sont à la fois des stocks naturels de carbone et des espaces riches en biodiversité. Pour les préserver, les dirigeants internationaux ont annoncé leur volonté de travailler ensemble à la constitution de Partenariats pour la conservation positive (Positive Conservation Partnerships – PCP). La tenue d'un sommet One Planet sur les enjeux forestiers à Libreville (Gabon) en mars 2023 a également été annoncée.

• Fonds marins

Le 7 novembre, le président de la République a annoncé que la France soutenait l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins et qu'elle entendait porter cette position dans les enceintes internationales. La France rejoint ainsi les pays (Allemagne, Espagne, Nouvelle-Zélande, Panama, Costa Rica, Chili, États insulaires du Pacifique...) souhaitant un moratoire de précaution sur l'exploitation des fonds océaniques.

• Energies fossiles

La France, qui accompagne, déjà les pays émergents dans une « transition climatique juste », a rappelé le 7 novembre qu'elle mobilisera 1 milliard d'euros pour aider l'Afrique du Sud à sortir du charbon. Un partenariat avec l'Indonésie et les membres du G7 a été finalisé à Charm el Cheikh et signé au G20 à Bali. D'autres partenariats sont en préparation, avec le Vietnam, le Sénégal et l'Inde.

• Bâtiments

Lors de la COP26 à Glasgow, le Royaume-Uni avait lancé le « Breakthrough Agenda », initiative soutenue par la France et visant à décarboner les principaux secteurs émetteurs (acier, électricité, hydrogène, transport routier et agriculture). Le secteur du bâtiment,

qui représente 37 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ne figurait pas dans cet agenda. Afin de créer un nouvel élan entre gouvernements, la France et le Maroc ont lancé le jeudi 17 novembre un appel à la création d'un « Buildings Breakthrough ». Plus de 30 pays ont exprimé leur intérêt pour cette coopération intergouvernementale renforcée, qui fixe l'objectif de zéro émission d'ici 2030 pour le secteur du bâtiment.

Par ailleurs, **la France a rejoint quatre des initiatives lancées par la présidence égyptienne de la COP27** : l'initiative FAST (*Food and Agriculture for Sustainable Transformation Initiative*), destinée à renforcer la place et le rôle de l'agriculture dans la lutte contre le changement climatique, SURGe (*Sustainable Urban Resilience for the next Generation*), qui a vocation à réduire l'impact climatique des villes et améliorer leur résilience, CRSP (*Climate Responses for Sustaining Peace*), visant à garantir des réponses climatiques intégrées pour un développement durable et ENACT (*Enhancing Nature-based Solutions for Climate Transformation*), sur les solutions fondées sur la Nature.

Source : [communiqué de presse](#) du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique

En marge de la COP27, l'Egypte a procédé à plusieurs annonces d'envergure et à diverses signatures dans les secteurs de l'hydrogène, des énergies renouvelables et des transports :

- **Hydrogène bas carbone**

Les autorités égyptiennes ont signé neuf accords-cadres avec des multinationales (l'indien *ReNew Power*, le britannique *Globeleq*, le saoudien *Alfanar*, l'émirati *Masdar*, l'australien *Fortescue Future Industries*, le norvégien *Scatec*, l'émirati *AMEA Power* et les français *TotalEren* et *EDF Renewables*). Si l'ensemble de ces accords visent la production théorique à terme de respectivement 7,6 et 2,7 millions de tonnes d'ammoniac et d'hydrogène vert, pour un investissement total estimé à 83 Mds USD, ils ne constituent en aucun cas des engagements contraignants. Des décisions d'investissement définitives sont attendues dans les prochains mois/années. Le projet le plus avancé, porté par le

développeur norvégien *Scatec*, le génie civiliste égyptien *Orascom Construction* et le producteur d'engrais égypto-émirati *Fertiglobe*, a fait l'objet d'un accord final pour le développement d'une capacité d'électrolyse de 100 MW pour la production d'un million de tonnes d'ammoniac vert dans les installations industrielles de *Fertiglobe* situées à Ain Sokhna. La mise en service de la première phase du projet (5 MW d'électrolyse) a été annoncée en marge de la COP27. Le coût du projet est estimé à 450 M EUR et la BERD allouera un prêt de 80 M EUR au projet.

L'Egypte a également lancé une ébauche de stratégie nationale pour l'hydrogène bas-carbone avec comme objectif de capter 8 % du marché mondial de l'hydrogène vert d'ici 2040.

Vers un partenariat égypto-européen dans l'hydrogène vert. En présence de Frans Timmerman, Vice-Président de la commission européenne, l'Union européenne a signé un protocole d'accord avec l'Egypte pour établir un partenariat stratégique sur l'hydrogène renouvelable. Alors que la stratégie RePower EU de la commission européenne vise l'importation de 10 millions de tonnes d'hydrogène vert d'ici 2030, cet accord, qui servira de cadre pour soutenir les conditions à long terme du développement d'une industrie de l'hydrogène renouvelable dans l'UE et en Egypte, y compris sur les volets infrastructures et le financement, participera à atteindre cet objectif. Ce protocole d'accord fait suite à la visite, le 15 juin 2022 au Caire de la présidente de la commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a eu pour objectif d'accroître la coopération de l'UE et l'Egypte dans le secteur énergétique et la sécurité alimentaire.

- **Energies renouvelables**

Des signatures de protocoles d'accords en amont et lors de la COP27 entre les autorités égyptiennes et les développeurs, pour le développement de près de 40 GW de renouvelable répondent aux ambitions d'exports égyptiennes (Europe, pays du Golfe, Afrique) et à l'atteinte de son objectif d'un mix électrique à 42 % d'origine renouvelable d'ici 2030, mais interrogent alors que le Caire dispose encore de 25 GW d'excédent électrique.

Intérêt marqué des énergéticiens du Golfe (Masdar, ACWA) pour le secteur des renouvelables en Egypte. L'émirati *Masdar* et ses partenaires égyptiens *Infinity Power* et *Hassan Allam* s'associent pour développer 10

GW d'éolien terrestre en Egypte pour un coût estimé à 10-12 Mds USD. Cet accord a été signé en présence du président égyptien Sissi et émirati Mohamed bin Zayed, lors de la COP27. Cette annonce, qui s'ajoute aux objectifs de développements du saoudien ACWA qui vise la construction de 10 GW d'éolien en Egypte, témoigne du rapprochement stratégique de l'Egypte avec le Golfe.

Plusieurs énergéticiens occidentaux cherchent également à étendre leur activité renouvelable en Egypte. Scatec envisage le développement de 5 GW de capacité d'éolien en Egypte, annonce ayant fait l'objet d'un protocole d'accord lors de la COP27 entre le développeur norvégien et les contreparties égyptiennes *Egyptian Electricity Transmission Company* (EETC) et *New and Renewable Energy Authority* (NREA). Engie et ses partenaires Orascom Construction et Toyota Tsusho ont signé un protocole d'accord avec EETC et NREA en marge de la COP27 pour développer 3 GW d'éolien en Egypte sous contrat BOO (build, own, operate). Enfin General Electric et l'*Egyptian Natural Gas Holding Company* (EGAS) ont signé un protocole d'accord pour la réalisation d'études de faisabilité pour le développement d'un parc éolien en mer de 1,5 GW dans le golfe de Suez, pour alimenter des installations pétrolières et gazières offshore. Ces annonces s'ajoutent aux objectifs de développement de l'italien ENI, qui vise la construction de 10 GW de capacité de solaire et d'éolien en Egypte.

- **Près de 2 Mds USD sécurisés lors de la COP27 pour le pilier énergie de la plateforme Nexus of Water, Food & Energy (NWFE)**

Le pilier énergie de la plateforme NWFE, initiative lancée par le ministère de la Coopération internationale (MoIC) en juillet 2022, vise le développement de 10 GW de renouvelable d'ici 2028 et le démantèlement conjoint de 5 GW de centrales thermiques en Egypte, financés par 10 Mds USD de financement climat et 500 M USD de financements concessionnels/don. La BERD et ses partenaires ont sécurisé 1 Md USD de financement privé, 300 M USD de financement souverain et 3 M USD de subventions. L'Allemagne et les Etats-Unis participeront à hauteur de 250 M USD (prêt concessionnel et subvention) à l'initiative tandis que plus de 300 M USD de subventions et de financements concessionnels proviendront de la Commission européenne, de la France, des Pays-Bas, du Danemark et du Royaume-Uni.

• Transport

La Deutsche Bahn et Elsewedy signent avec les autorités un contrat d'1 Md USD pour l'exploitation de la première ligne à grande vitesse égyptienne. Cet accord, qui fait suite au protocole d'accord initial signé avec la National Authority for Tunnels (NAT), confirme que le consortium germano-égyptien exploitera la ligne à grande vitesse de 660 km, qui reliera Ain Sokhna à Marsa Matrouh, pour une durée initiale de 15 ans avec une option de prolongation de 15 années supplémentaires. Maersk a signé un contrat d'une valeur de 500 M USD avec la zone économique du canal de Suez (SCZone) pour la construction et l'exploitation d'un terminal à conteneurs dans le port de Port Said Est qui fera l'objet d'une augmentation capacitaire de 40 %.

Accès au marché :

- Adoption du **projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi sur l'investissement de 2017** le 13 novembre 2022 et notamment sur les avantages fiscaux pour les investissements en devise étrangères. Les principales avancées sont les suivantes :

- Exonération fiscale sur les revenus générés (minimum de 15 % et allant jusqu'à 55 %) des projets d'investissement dont le financement en devises étrangères représente au moins 50 % du financement total.
- Le projet doit être opérationnel dans les six ans suivant l'entrée en vigueur du projet de loi ;
- Le remboursement sera versé aux entreprises dans les 45 jours suivant la date limite de soumission des déclarations fiscales ;
- Le gouvernement décidera - sur la base d'une proposition conjointe des ministres des Finances et de l'Industrie - quelles industries et quelles régions bénéficieront des incitations proposées ;
- Les incitations fiscales seront accordées pour une période maximum de 10 ans ;
- Une période de trois ans est fixée pour l'établissement de la société, le cabinet étant autorisé à prolonger cette période pour un maximum de neuf ans.

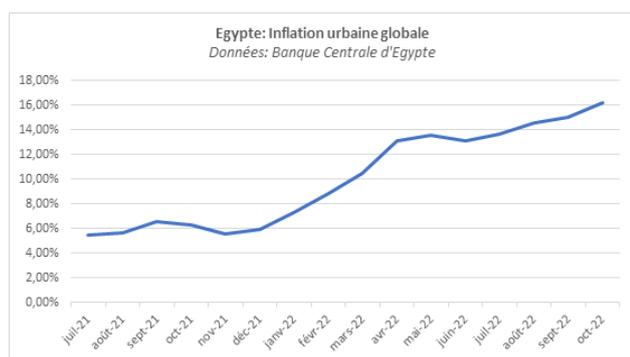
Anaïs BOITIERE & Antoine COSSON

Adjointe au Chef du Service économique
Attaché infrastructure et développement durable
anaïs.boitierre@dgtresor.gouv.fr
antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr

Brèves économiques :

1. Nouvelle accélération de l'inflation en octobre.

Selon les données publiées par l'Agence nationale des statistiques (CAPMAS), l'inflation enregistre une hausse de 16,2 % en glissement annuel sur le mois d'octobre contre 15,0% sur le mois de septembre. Elle atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis octobre 2018. En glissement mensuel, les prix ont augmenté de 2,6 % en septembre, marquant une accélération par rapport au moins précédent (+1,6 %). Les prix des denrées alimentaires ont quant à eux augmenté de 23,8 % en glissement annuel en octobre. La hausse des coûts des aliments et des boissons - la composante la plus importante du panier de biens et de services utilisé pour mesurer l'inflation - a été la principale cause de la hausse des prix sur ces derniers mois.

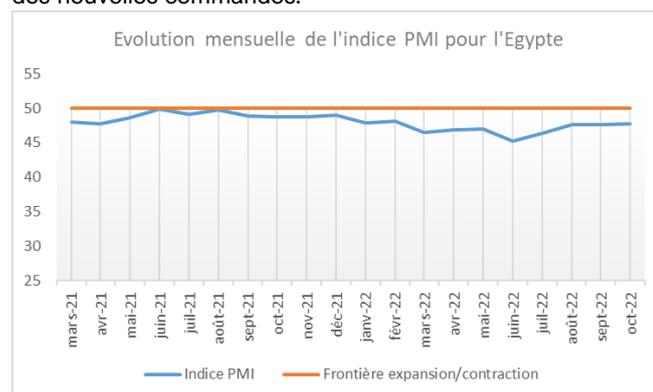


2. Légère progression du taux de chômage au troisième trimestre 2022.

Selon les données publiées par l'Agence nationale des statistiques (CAPMAS) le taux de chômage a légèrement augmenté pour atteindre 7,4 % au troisième trimestre 2022, soit 0,2 point de pourcentage de plus qu'au trimestre précédent. Le taux de chômage des femmes a augmenté de 1,6 point de pourcentage pour atteindre 19,1 %, tandis que le taux de chômage des hommes a augmenté de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 5,2 %. Le taux de participation à la population active - qui compte toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans qui travaillent ou qui recherchent activement un emploi - est de 42,7 %, soit une hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent. Ce chiffre est en baisse par rapport au même trimestre de 2021 (43,7 %).

3. Contraction de l'activité du secteur manufacturier hors hydrocarbures pour le 23ème mois consécutif.

Le Purchasing Managers' Index (PMI), qui mesure les performances du secteur manufacturier (hors-hydrocarbures), s'affiche à 47,7 en octobre, à un niveau presque identique à celui du mois de septembre et d'août (en hausse de 0,1 point). Le PMI s'inscrit ainsi durablement sous la barre des 50 séparant l'expansion de la contraction pour le 23ème mois consécutif. Si la dernière progression de l'activité du secteur manufacturier remonte à novembre 2020, l'indice se maintient au niveau le plus élevé enregistré depuis février 2022. Les entreprises soulignent notamment la forte baisse de la demande en lien avec les pressions inflationnistes, entraînant une baisse de la production et des nouvelles commandes.



4. Fitch confirme la notation souveraine B+ de l'Egypte mais révisé la perspective à la baisse.

L'agence de notation Fitch Ratings a révisé la perspective de la dette égyptienne (IDR), la faisant passer de stable à négative, en raison de la détérioration de la position externe du pays. Néanmoins l'agence de notation a maintenu la note B+ de l'Egypte en raison d'une croissance économique robuste et d'un soutien international fort de la part des pays du Golfe et des partenaires multilatéraux, mais a indiqué qu'elle pourrait la dégrader dans les mois à venir si les difficultés de financement externe persistent ou si le gouvernement ne parvient pas à réduire le déficit et la dette publics.

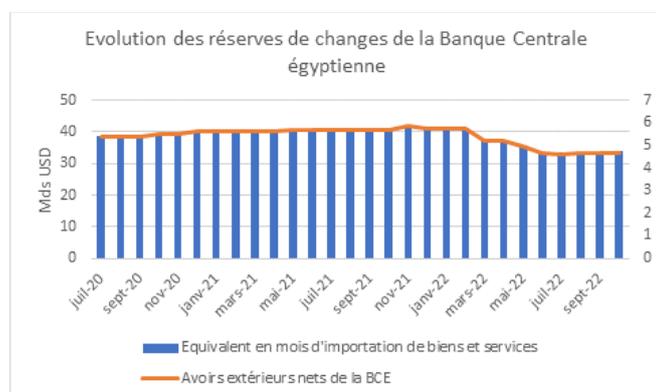
5. Nouveau dépôt du Qatar à la Banque centrale d'Egypte à hauteur d'1 Md USD.

Le Qatar, par le biais de son fonds souverain, a déposé de nouveaux fonds à hauteur d'1 Md USD auprès de la Banque centrale (BCE) dans le cadre d'un accord visant à acquérir des participations dans des entreprises locales. Selon Bloomberg, la Qatar Investment Authority

(QIA) a effectué ce dépôt pour aider l'Egypte à consolider ses finances en attendant la finalisation des audits préalables des actifs liés aux transactions. Sur les 33 Mds USD de réserve de la BCE, 29 Mds proviennent désormais des pays du Golfe (88 %), dont 10,7 Mds USD pour les Emirats arabes unis, 10,3 Mds USD pour l'Arabie saoudite, 4 Mds USD pour le Qatar et 4 Mds USD pour le Koweït. La dette externe de court terme (maturité inférieure à un an) représente par ailleurs 114 % des réserves de la BCE.

6. Légère augmentation du niveau des réserves de change de la Banque centrale pour le mois d'octobre 2022.

D'après les données provisoires publiées par la Banque centrale, les réserves ont atteint 33,4 Mds USD fin octobre 2022, à comparer 33,2 Mds USD à la fin du mois de septembre 2022, soit une hausse de 214 M USD. Les réserves continuent de couvrir, depuis juin 2022, 4,7 mois d'importation de biens et de services.



7. Effondrement des ventes d'automobiles à leur plus bas niveau depuis quatre ans.

Les ventes mensuelles de véhicules automobiles ont chuté à leur plus bas niveau depuis 2018 durant le mois de septembre, les restrictions aux importations continuant de peser sur le marché. Les chiffres publiés par l'Automotive Information Council (AMIC) montrent que seulement 6 800 voitures individuelles ont été vendues au cours du mois, soit 60 % de moins qu'en septembre 2021 (il s'agit du plus faible volume de ventes mensuelles depuis janvier 2018). Les ventes de camions ont quant à elles chuté de 33 % à environ 2 800 unités, quand les ventes d'autobus ont diminué de 8 % à environ 1 800. Dans l'ensemble, les ventes de véhicules ont baissé de 50 % à 11 400 en glissement annuel.

8. Légère baisse des transferts de la diaspora égyptienne sur les huit premiers mois de 2022.

Selon la Banque centrale d'Egypte (BCE), les transferts de la diaspora égyptienne ont atteint 20,9 Mds USD sur les huit premiers mois de 2022 contre 21,4 Mds USD au cours de la même période en 2021, soit un recul de 2 %. La seule période d'avril à juin 2022 (T4 2021/22) a toutefois connu une augmentation des transferts de 3 % pour atteindre 8,3 Mds USD contre 8,1 Mds USD pour la période correspondante de l'année précédente.

9. Environ 60 % des adultes égyptiens ont accès au système financier.

Selon le rapport de stratégie d'inclusion financière de la Banque centrale, environ 40 millions d'adultes étaient bancarisés en juin 2022 (60,6 %) contre près de 37 millions à la fin de 2021 et 17,1 millions en 2016. Environ trois millions de personnes sont entrées dans le système financier au 1er semestre 2022. Le taux d'inclusion financière - qui représente le pourcentage de citoyens de plus de 16 ans détenant un compte bancaire, un portefeuille mobile ou une carte prépayée - a augmenté de 131 % entre 2016 et 2022. La stratégie d'inclusion financière de la Banque centrale lancée pour la première fois en 2019 repose sur quatre piliers à savoir ; l'autonomisation des consommateurs par la sensibilisation à l'inclusion financière, la diversification des produits financiers bancaires et non bancaires, le soutien de l'écosystème des petites et moyennes entreprises et l'expansion de l'utilisation des solutions de technologie financière (fintech).

10. L'Arabie saoudite reconduit pour une année supplémentaire son dépôt de 5 Mds USD auprès de la Banque centrale.

L'Arabie saoudite prolonge d'un an son dépôt de 5 Mds USD auprès de la Banque centrale, déposé en mars dernier au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Les pays du Golfe ont déposé au total 14 Mds USD pour soutenir l'économie du pays depuis le début de l'année (dépôt de 5 Mds USD pour l'Arabie saoudite et du même montant pour les Emirats arabes unis et 4 Mds USD pour le Qatar), ce qui porte le total de leurs dépôts à 29 Mds USD. Ce montant comprend 5,3 Mds USD supplémentaires de dépôts à long terme de l'Arabie saoudite, qui arriveront à échéance au second semestre 2026.

MACROECONOMIE :

La dette publique : principale vulnérabilité macroéconomique de l’Egypte



L’Egypte enregistre une dette publique élevée, avec une moyenne de 97 % du PIB sur les deux dernières décennies. La croissance persistante de la dette publique suscite des inquiétudes quant à sa soutenabilité sur le moyen/long terme. Sur l’exercice 2021/22 la dette publique s’établissait à 87,2 % du PIB (89,2 % selon le FMI), en hausse depuis 2019/20 (80,9 %) mais en forte baisse par rapport à 2015/16 (102,8 %). Le poids de la dette externe s’est renforcé au détriment de la dette intérieure, passant de 7 % en 2015/16 à 23,3 % en 2021/22. Parallèlement, le soutien de la communauté internationale et le retour de l’Egypte sur le marché des capitaux ont gonflé la dette publique externe qui est passée de 24 Mds USD (7,3 % du PIB) en juin 2016 à 83,2 Mds USD (17,3 % du PIB) en 2021/22. Les investissements de portefeuille, volatils par nature et de retour depuis 2017, constituent une autre source de vulnérabilité majeure. Enfin les récentes dépréciations du taux de change (-55 % depuis mars 2022) auront certainement des conséquences sur le niveau de la dette, renchérissant les intérêts en devises dans le budget et dégradant le ratio de dette publique.

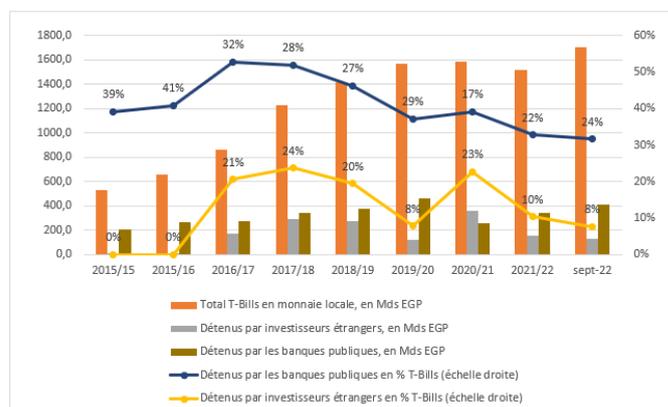
Une dette publique se reposant de plus en plus sur des sources de financement externes

La dette publique intérieure se stabilise...

¹ Est considérée comme dette publique la dette intérieure brut du secteur budgétaire.

Sur l’exercice 2019/20, la dette intérieure brute du secteur budgétaire (qui agrège celles de l’administration centrale, des gouvernements locaux et des autorités dites de service public) s’élevait à 3 989 Mds EGP (68,6 % du PIB), celle du gouvernement général à 4 025 Mds EGP (69,6 % du PIB) et celle consolidée du secteur public à 4 268 Mds EGP (73,3 % du PIB). Bien qu’elle soit en hausse en valeur (+16 % en moyenne depuis 2015/16), la dette publique intérieure¹ est en baisse par rapport au PIB (94,9 % en 2015/16)². Cette dernière est composée en majorité de titres publics (90 % en moyenne depuis 2005). Parmi ces titres, la part des financements à court terme (T-Bills) et à moyen-long terme (T-Bonds) n’a cessé d’augmenter, passant respectivement de 23 % à 42 % et de 8 % à 38 % entre 2004/05 et 2019/20. Le reste se répartit entre les certificats et les T-Bonds émis auprès de la Banque centrale (BCE, dont la part a été ramenée de 43 % à 16 %).

Composition T-Bills émis en monnaie locale :



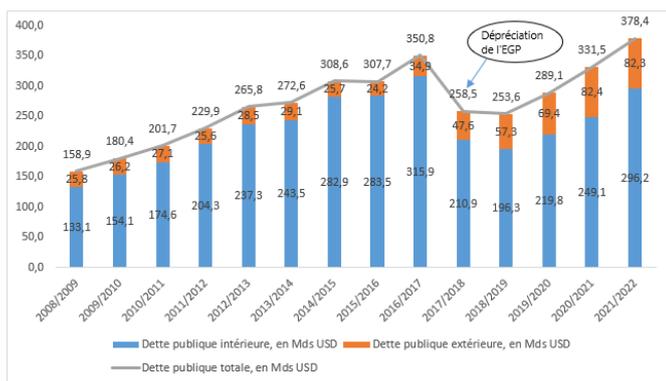
Source : BCE

La dette publique intérieure est principalement de court terme avec la moitié du stock de dette qui est renouvelé chaque année en moyenne ce qui pèse significativement sur les besoins de financement annuels et l’exposition aux risques financiers. Cette dette est financée en grande partie par les banques locales ; ce placement est considéré sûr et rentable avec pour conséquence un possible effet d’éviction pour les prêts au secteur privé malgré les dénégations

² Cette progression est moins élevée si l’on prend en compte la dette consolidée du secteur public.

du secteur bancaire. **La maturité moyenne totale est toutefois passée de 2,1 années en juin 2016 à 3,1 années en juin 2022**, conformément aux objectifs affichés par le ministère des Finances.

Evolution de la dette publique totale en USD :



Source : ministère des Finances, BCE

...tandis que la dette publique extérieure s'accroît depuis 2016

La dette publique externe¹ s'élevait en 2021/22 à 83,2 Mds USD selon la BCE, soit 17,3 % du PIB et 52,8 % de la dette externe totale du pays (d'un total de 155,7 Mds USD², 34,6 % du PIB). Après une baisse continue (de 27 % du PIB en 2003 à 7,3 % du PIB en 2016) la dette publique externe est repartie fortement à la hausse depuis 2016 et l'intervention massive de la communauté internationale (prêts du FMI, des bailleurs multilatéraux et émissions d'obligations³), accentuée par ailleurs par les dépréciations successives de la livre égyptienne. **Depuis juin 2016, le montant de la dette publique externe a augmenté de 241 %** (24,4 Mds USD, 7,3 % du PIB à cette date) en raison des répercussions de la crise Covid et de l'érosion des sources de devises, en plus du remboursement continu des obligations extérieures.

Calendrier échéances de la dette publique externe :

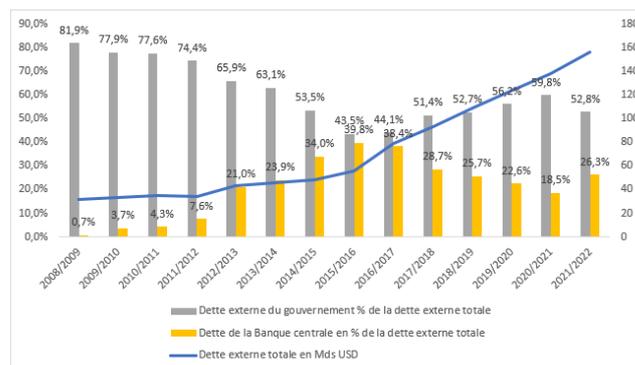
en Mds USD	2022/23	2023/24	2024/25
Remboursement du principal	4,3	8,4	11
Paiement des intérêts	3,5	3,5	3,2
Total :	7,8	11,9	14,2

¹ Définie par la BCE comme la dette externe de l'administration centrale et des gouvernements locaux. Elle exclut la dette externe de la BCE.

² Le reste est constitué des encours de la BCE (40,9 Mds USD), du secteur bancaire (17,7 Mds USD) et des autres secteurs (14,8 Mds USD).

La dette publique externe est intégralement de moyen/long terme (>1 an) et composée pour 1/3 d'obligations (29 Mds USD) et pour 2/3 d'emprunts (53,3 Mds USD). A noter que le périmètre de la dette publique externe n'englobe pas la dette externe de la BCE, comprenant notamment les dépôts des pays du Golfe, qui sont venus intervenir massivement pour soutenir l'économie égyptienne à la suite des différentes crises. **La dette de la BCE s'élevait à fin juin 2022 à 40,9 Mds contre 27,9 Mds USD en mars 2020, soit une hausse de 46,7 %**. La dette du gouvernement et de la BCE représente 79 % de la dette externe totale de l'Egypte (contre 54,3 % en mars 2020).

Dette externe du gouvernement et de la BCE en % de la dette externe totale :



Source : ministère des Finances, BCE

Un poids de la dette publique que les autorités souhaitent contrôler

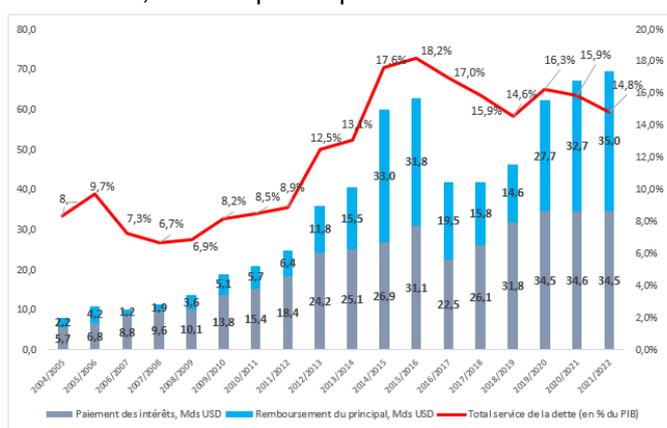
Hausse rapide et continue du service de la dette publique...

Si le ratio dette publique/PIB se réduit depuis 2016 (à l'exception de la période Covid et de la crise ukrainienne), le service de la dette (principal + intérêts) ne cesse d'augmenter sur la période considérée. **En 2021/22, le montant du service de la dette publique total a atteint plus de 1 178 Mds EGP (environ 71 Mds USD, 64 % des dépenses publiques sur l'exercice)**, en hausse en moyenne de 24 % chaque année depuis 2013/14. Il est réparti entre (i) le remboursement du principal pour 50 % à 593 Mds EGP (115 Mds EGP pour

³ Depuis 2017 ; huit émissions d'eurobonds en USD, deux eurobonds en EUR, une obligation verte (750 M EUR) et une obligation samourai (60 Mds JPY)

le service de la dette publique externe et 478 Mds EGP pour la dette publique intérieure) et, (ii) le paiement des intérêts pour 50 % à 565,5 Mds EGP. Le service de la dette s'est fortement accru lors de l'exercice 2019/20 avec un quasi doublement du remboursement du principal (+88 % en glissement annuel à 455 Mds EGP), lié au seul remboursement de la dette publique intérieure. Pour le budget 2022/23, cette hausse exponentielle devrait atteindre 965,5 Mds EGP (+63 %) en 2022/23, tandis que le paiement des intérêts est

alors que le profil de la dette s'améliore. Depuis 2015, une stratégie de gestion de la dette sur trois ans est formulée et rendue publique. **La dernière stratégie (2021-2024), publiée en décembre 2020, vise à réduire l'endettement public à 80 % du PIB, à allonger les maturités à 4,5/5 ans, et à réduire le besoin de financement à moins de 30 % du PIB d'ici juin 2024.** L'orientation budgétaire dans le cadre du nouvel accord avec le FMI sera notamment axée sur la réduction de la dette publique et des besoins de financement. Une nouvelle loi sur la gestion des finances publiques a par ailleurs été adoptée en février 2022. Elle contribuera à la mise en place d'un cadre budgétaire à moyen terme et prévoit la mise en œuvre de la budgétisation par programmes d'ici deux ans.

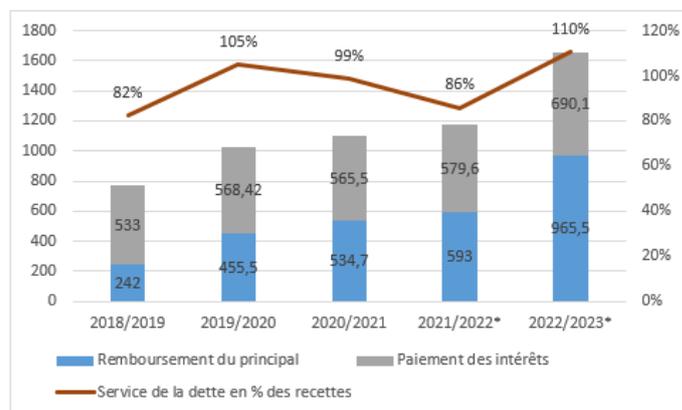


Source : ministère des Finances, BCE

attendu à 690,1 Mds EGP (+19 %). **Le seul paiement des intérêts représentera désormais un peu moins de la moitié des recettes de l'Etat à 45,5 %.** En raison de l'importance du besoin de financement et de la forte proportion de dette à court terme, la sensibilité du service de la dette aux variations de taux d'intérêt est forte. Ainsi le projet de budget 2022/23 prévoit une hausse significative du service de la dette à 1 655,6 Mds EGP (+41 %). Le service annuel de la dette publique externe est passé de 5 % des recettes budgétaires annuelles en 2014/15 à 24 % en 2019/20. Les remboursements de cette dette publique externe devraient augmenter à moyen terme à 7,8 Mds en 2022/23, 11,9 Mds en 2023/24 et 14,2 Mds USD en 2024/25 selon le ministère des Finances.

[... atténuée par la mise en place d'une stratégie de gestion de l'endettement public](#)

L'orientation budgétaire de l'Egypte, caractérisée par un déficit chronique, tout comme de hauts niveaux d'endettement au cours des deux dernières décennies ont entraîné d'importants besoins de financement. Néanmoins la consolidation budgétaire, la gestion de la dette publique et sa transparence s'améliorent progressivement. L'assainissement budgétaire, soutenu par le FMI dès sa 1^{ère} intervention en 2016, a permis à l'Egypte d'établir et de maintenir un excédent primaire



Source : ministère des Finances

Obligations émises depuis 2015 :

Obligations :	Date d'émission :	Maturité :	Valeur nominal (en Mds) :
Eurobonds émis en USD	juin-15	juin-25	1,5
	janv-17	2027/2047 (janvier)	2,25
	mai-17	2027/2047 (janvier)	2,25
	févr-18	2023/2028/2048 (février)	4
	févr-18	2024/2029/2049 (mars)	4
	nov-19	Novembre 2023/Janvier 2032/Novembre 2059	2
	mai-20	2024/2032/2050 (mai)	5
	févr-21	2026/2031/2061 (février)	3,75
	sept-21	2027/2033/2051 (septembre)	3
		Total :	27,75
Eurobonds émis en EUR	avr-18	2026/2030 (avril)	2
	avr-19	2025/2031 (avril)	2
		Total :	4
Green bond émis en USD	oct-20	oct-25	0,75
Samurai Bond émis en JPY	mars-22	mars-27	60

Composition de la dette publique intérieure et de la dette publique extérieure

En M EGP	juin-11	juin-12	juin-13	juin-14	juin-15	juin-16	juin-17	juin-18	juin-19	déc-19	juin-20
Dette publique totale	967290	1155312	1444370	1697893	2082625	2570843	3124100	3470968	3856215	3860883	3989688
Titres publics ministère des Finances	916976	1078350	1270710	1494737	1721942	2279755	3018259	3404214	3788666	3850727	4191007
<i>En % dette</i>	95%	93%	88%	88%	83%	89%	97%	98%	98%	100%	105%
T-Bills	356103	408602	483265	534670	596196	815995	1185704	1547140	1639031	1716187	1768378
<i>% titres publics</i>	39%	38%	38%	36%	35%	36%	39%	45%	43%	45%	42%
T-Bonds	206767	270567	315478	436510	590993	735307	724789	739172	976588	1332806	1604542
<i>% titres publics</i>	23%	25%	25%	29%	34%	32%	24%	22%	26%	35%	38%
T-Bonds et certificats émis auprès de la BCE	112470	162471	222470	222470	222470	371470	693594	662769	678170	674710	675207
<i>% titres publics</i>	12%	15%	18%	15%	13%	16%	23%	19%	18%	18%	16%
Eurobonds détenus localement	7583	4027	6961	8422	8316	9957	18558	36336	52866	57976	73570
<i>% titres publics</i>	1%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	1%	1%	2%	2%
Autres titre	234053	232683	242536	292665	303967	347026	395614	418797	442011	69048	69310
<i>% titres publics</i>	26%	22%	19%	20%	18%	15%	13%	12%	12%	2%	2%
Prêts bancaires	45971	62201	147087	201931	360233	290838	105591	66754	67549	10156	0
Autres	4343	14761	26573	1225	450	250	250	0	0	0	0

Source : ministère des Finances

en Mds USD	juin-15	juin-16	juin-17	juin-18	juin-19	juin-20	juin-21	juin-22
I- Dette de long-terme (en % du total)	94,60%	87,40%	84,50%	86,70%	89,80%	91,20%	90,05%	82,90%
Dette bilatérale rééchelonnée, dont :	6,2	5,2	4,2	3,7	3,1	2,5	1,9	1,3
- Aide au développement (ODA)	4,6	4,5	4	3,5	3	2,4	1,9	1,3
- Autres (non-ODA)	1,6	0,7	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
Autre dette bilatérale	5,5	6,3	6,6	7,6	9,6	10,3	11,4	11,1
- Club de Paris	2,2	3,5	3,7	4,4	5	5,7	6,6	6,7
- Autres pays	3,3	2,7	2,9	3,2	4,6	4,6	4,8	4,4
Organisations internationales et régionales	12,2	14,1	21,8	28,4	32,8	43,0	49,9	51,3
Crédits fournisseurs et acheteurs	1,5	3,1	6,5	8,4	11,3	11,4	12,8	19,1
Obligations égyptiennes	4,9	3,5	9	14,3	19,4	23,9	28,7	29,0
Repo	-	-	-	-	3,8	3,9	4,0	1,5
Dépôts à long terme	15	16,3	18,5	17,4	17,2	17,2	15,0	15,0
Dette du secteur privé (non garantie)	0,02	0,2	0,1	0,5	0,4	0,4	0,8	0,4
II- Dette de court-terme (en % du total)	5,40%	12,60%	15,50%	13,30%	10,20%	8,80%	9,95%	17,10%
Dette à court terme	2,6	7	12,3	12,3	11,0	10,9	13,7	26,6
Monnaie et dépôts à court terme	1,3	1,5	3,8	3,8	3,7	3,6	4,0	16,9
Prêts et crédits fournisseurs à court terme	1,3	5,5	8,5	8,5	7,3	7,3	9,7	9,8
Total dette externe	48,1	55,8	79	92,6	108,7	123,5	137,9	155,7
<i>En % du PIB</i>	14%	17%	34%	37%	36%	32%	31%	33%

Source : BCE

1^{er} niveau de consolidation : Budget Sector

- 1. Central Administration :** Cela inclut tous les ministères, ainsi que les bureaux de diverses agences et autres organismes qui travaillent au niveau central. (*Tax Authority, Customs Authority* etc..). Ces entités collecteraient plus de 90 % des recettes.
- 2. Local Administration :** Il s'agit des bureaux centraux des 26 gouvernorats, plus les bureaux des directions des ministères d'État pour le gouvernorat. Entre 1 et 3 % des recettes.
- 3. Service Authorities :** Il s'agit de diverses entités gouvernementales qui fournissent des services au niveau central ou local. Entre 4 et 6 % des recettes.

Exemples:

- GOEIC (General Organization for Exports and Imports Controls)
- National Council for Women
- General Authority for Financial Control
- General Authority for Maritime Safety
- General Authority for Agrarian Reform
- General Authority for Veterinary Services
- General Authority for Fish Ressources Development
- General Authority for Standardization and Quality
- General Authority for Roads, Bridges and Land Transport
- National Center for Water Research
- Egyptian Exports Development Fund
- Consumer Protection Agency
- Executive Agency for Land Improvements Projects
- National Institute for Communications
- National Authority for Tunnels (changement statut été 2020, en autorité économique)

2^{ème} niveau de consolidation : General Government

1. Budget Sector
+
2. National Investment Bank
3. Social Insurance Fund

3^{ème} niveau de consolidation : Public Sector

1. General Government
+
2. Economic Authorities (environ 24 dont Egyptian National Railways Authority, Egyptian Gas and Petroleum Company, Suez Canal Authority, Egyptian TV and Radio, ...)

Source : ministère des Finances

Mohamed Amin BOUMAHDI
Attaché économique
mohamed.boumahdi@dgtrésor.gouv.fr

POLITIQUES SECTORIELLES :

L'Egypte affirme ses ambitions dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert



L'Egypte, qui a bâti après la révolution, une offre énergétique couvrant progressivement ses besoins domestiques, dégage aujourd'hui un excédent électrique d'environ 25 GW. L'enjeu consiste maintenant en la décarbonation et la valorisation de son mix électrique - qui reste encore dominé par les énergies fossiles à hauteur de 89 % - et passera notamment par l'export. Cette stratégie de hub se décline sur l'ensemble du spectre énergétique, de l'électricité au gaz naturel liquéfié (GNL) en passant par l'hydrogène vert. Elle aiguise autant l'intérêt des énergéticiens que des Etats, notamment européens, qui dans une architecture énergétique mondiale évolutive, cherchent à substituer le gaz russe par la recherche de nouveaux fournisseurs. A ce titre, l'Egypte aspire à se positionner comme un partenaire fiable et cherche à capitaliser sur la tenue de la COP27 sur son territoire pour asseoir sa légitimité et sécuriser des financements.

La construction progressive d'une offre en électricité importante mais encore très largement carbonée

2014 – 2018 : D'une crise énergétique d'envergure à une stabilisation du réseau

¹ Des lois votées en 2014 et 2015 permettent la mise en place d'appels d'offres pour attirer des acteurs privés, et les indépendants,

L'Egypte s'est trouvée confrontée à une **crise électrique majeure en 2014** : la capacité installée était largement insuffisante pour couvrir les pics de consommation, cette situation ayant conduit à des délestages massifs du réseau. L'Egypte s'est alors engagée sur la voie d'une **libéralisation et une privatisation graduelle du secteur**. Le **cadre réglementaire** a ainsi été amendé¹ pour favoriser la compétitivité du secteur et ainsi attirer des investisseurs, notamment étrangers. Le gouvernement a alors mis en place un **vaste plan de construction de centrales électriques** : plus de 16,6 GW ont alors été installés entre 2012 et 2018 la majorité, 14,4 GW, ayant été construite par l'allemand Siemens.

Un mix électrique qui reste largement carboné et caractérisé par un excédent important (~25 GW)

Le mix électrique égyptien reste largement dominé par les énergies fossiles : le gaz et le pétrole, représentent respectivement 76 % et 13 % du total tandis que l'hydraulique et les énergies renouvelables atteignent seulement 7 % et 5 %. Fin 2021, la **capacité installée s'élève à 59 GW** et couvre largement la demande y compris lors des pointes de consommation (32 GW) conduisant à un excédent électrique important (25 GW). Pour le valoriser, l'Egypte envisage de nouveaux usages à court terme comme l'hydrogène et le dessalement, activités électro-intensives mais aussi à plus long terme, l'exportation de son électricité dans son espace régional mais aussi vers l'Europe (projet d'interconnexion avec la Grèce qui bénéficie d'un portage politique européen). Si la capacité totale d'énergie renouvelable atteint 3,3 GW, sa part dans le mix électrique n'atteint que 12 % en 2021, encore loin des objectifs affichés par le Caire de 20 % à l'horizon 2022 et 42 % d'ici 2030.

qui sont incités à produire à l'aide d'un programme de rachat aux tarifs garantis dans le temps « *Feed-in-tariffs* », peuvent dorénavant accéder au marché pour vendre leur production.

[L'Égypte cherche à se positionner comme hub dans la région pour l'électricité et le gaz vert](#)

[Un essor encore modéré des énergies renouvelables en Égypte](#)

La mise en service en 1973 du haut barrage d'Assouan à la puissance installée de 2,1 GW a permis à l'Égypte de disposer d'une **capacité hydraulique qui atteint aujourd'hui 2,8 GW**. Son potentiel hydraulique étant assez largement exploité¹ et alors que l'Égypte ne disposait que de 0,9 GW de capacité de renouvelable (hors hydraulique) en 2015, Le Caire s'est progressivement engagé dans le développement de renouvelables. Symbole de cette montée en puissance, la centrale solaire de Benban d'une capacité de 1,5 GW était la plus grande ferme solaire au monde au moment de l'achèvement des travaux fin 2019. Cependant, au regard des années précédentes, l'essor des nouvelles capacités éoliennes (+19 %) et solaires (stable) nouvellement installées s'est fortement tari en 2021. La pandémie explique en partie ce fléchissement mais **de nouvelles capacités significatives de solaire et d'éolien sont attendues ces prochaines années**. A plus long terme, plusieurs énergéticiens affichent leurs ambitions avec des annonces récentes d'ampleur (Masdar – 10 GW d'éolien terrestre, Scatec – 5 GW d'éolien, Engie – 3 GW d'éolien, ACWA – 10 GW d'éolien, ENI – 10 GW de solaire et éolien, General Electric – 1,5 GW), les financements mobilisés devant toutefois encore être sécurisés.

[Le Caire, veut s'appuyer sur sa plateforme NEXUS, pour accélérer les ambitions du Caire en la matière](#)

Le gouvernement égyptien, sous le pilotage du ministère de la Coopération internationale (MoC), a lancé en juillet 2022 la **plateforme Nexus of Water, Food & Energy** (NWFE). Le pilier énergie de ce programme vise le **développement de 10 GW de renouvelable d'ici 2028 – dont 3,2 GW dédiés à la production d'hydrogène – et le démantèlement conjoint de 5 GW de centrales thermiques**, financés par 10 Mds USD de financement climat et 500 M USD

de financements concessionnels/don². Dans le cadre de ce programme, près de 3 GW ont déjà été sécurisés sous la forme de contrat d'achat long terme. Si le Caire le justifie par une nécessaire accélération de sa trajectoire actuelle de développement des renouvelables afin d'atteindre son objectif d'un mix énergétique à 42 % d'origine renouvelable d'ici 2035, ce programme pose question alors que le pays présente déjà un fort excédent électrique. Mais parallèlement, en participant au démantèlement de capacités conventionnelles, **l'Égypte économisera de précieuses ressources gazières (2 Mds de m³/an) qui seraient exportées vers l'Europe**. Cependant, à court terme, tandis que l'utilisation de gaz pour la production d'électricité diminue, le gouvernement augmente son recours au fioul avec une très forte empreinte carbone.

[D'importantes ambitions affichées malgré un marché de l'hydrogène vert encore peu mature](#)

La production d'hydrogène en Égypte, 1,8 million de tonne par an, est exclusivement le fait du gaz naturel. Cet hydrogène dit gris est utilisé majoritairement comme vecteur énergétique dans l'industrie, pour la **production d'ammoniac** – utilisé notamment comme matière première pour obtenir des engrais (41 %), de l'acier (35 %) et les activités de raffinages (16 %). L'Égypte cherche à se positionner comme une géographie privilégiée pour y développer des projets d'hydrogène vert, qui au-delà des usages industriels, viseraient la décarbonation des flottes de navires transversant le canal de Suez. Le Caire en profitera également pour consolider sa position de hub énergétique, **en développant une filière de production d'hydrogène et de carburant vert pour l'export**.

¹ Aucun nouveau projet de construction de centrale hydraulique n'est prévu à ce stade à l'exception du projet de station de pompage-stockage-turbinage à Attaqa, mais une incertitude demeure quant à son développement effectif.

² La BERD et ses partenaires (dont l'Agence française de développement) ont sécurisé 1 Md USD de financements privés, 300

M USD de financements souverains et 3 M USD de subventions. L'Allemagne et les États-Unis participeront à hauteur de 250 M USD (prêt concessionnel et subvention) à l'initiative tandis que plus de 300 M USD de subventions et de financements concessionnels proviendront de la Commission européenne, de la France, des Pays-Bas, du Danemark et du Royaume-Uni.

Les autorités ont signé **16 protocoles d'accord avec des multinationales** depuis mars 2022,



dont neuf ont fait l'objet d'accord-cadre lors de la COP27, ce qui va à l'encontre de ce qu'avait annoncé le ministère de l'Electricité avant la COP27 : des signatures engageantes sur trois à cinq projets. La mise en service progressive du projet de production d'ammoniac vert pour l'industrie des engrais (100MW d'électrolyse à terme) développé par Scatec et Fertiglobe a été annoncée début novembre 2022, en partie financé par un prêt de 80 M EUR alloué par la BERD. Lors de la COP27, le **lancement d'une première ébauche de la stratégie hydrogène de l'Egypte**, à laquelle la BERD a activement contribué, a été révélé par les autorités, qui veulent capter 8 % du marché mondial de l'hydrogène vert à l'horizon 2040. Dans une seconde phase, cette stratégie devrait répondre aux inquiétudes des développeurs concernant une régulation à date encore inexistante : des accords de *wheeling* devraient être annoncés et des terrains attribués (de manière concomitante pour les projets pilotes et la première phase). Au-delà des énergéticiens, plusieurs Etats cherchent à sécuriser des volumes d'hydrogène vert dans leur entourage géographique proche, au premier titre desquels les pays européens. L'UE, qui vise l'importation de 10 millions de tonnes d'hydrogène vert d'ici 2030 (stratégie *RePower EU*), a signé lors de la COP27, un protocole d'accord avec l'Egypte pour la mise en place d'un partenariat stratégique de long terme sur l'hydrogène vert¹.

¹ Cette coopération sur l'hydrogène fait suite à celle portant sur le gaz naturel. Un protocole d'accord a été signé le 15 juin entre l'Égypte,

Antoine COSSON
Attaché sectoriel infrastructure et développement durable
antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr

Israël et l'UE, qui prévoit d'augmenter les exportations de gaz vers l'Europe à partir d'Israël et de l'Égypte.

Le défi de la raréfaction de la ressource en eau



Avec le remplissage progressif du grand barrage de la Renaissance en Ethiopie, la gestion de la ressource en eau a pris une importance capitale pour l'Egypte alors que le pays passera sous peu dans la catégorie des pays soumis au stress hydrique à cause notamment du réchauffement climatique. Longtemps gaspillée, l'eau n'ayant jamais fait l'objet d'une réelle tarification adaptée, l'Etat égyptien prend conscience de la nécessaire rationalisation de l'usage de cette ressource. Si Le Caire fait du développement de nouvelles infrastructures de production une priorité, les infrastructures existantes bénéficient de moins d'intérêt alors même que leur vétusté pose question. Enfin, alors que la crise russo-ukrainienne a mis en lumière les enjeux de sécurité alimentaire en Egypte, la mise à niveau des systèmes d'irrigation est essentielle pour des autorités allant même jusqu'à développer des terres agricoles dans le désert.

L'Etat égyptien a pris conscience de la rareté de la ressource en eau

Un secteur agricole, crucial pour l'Egypte, principal consommateur d'eau

Le secteur agricole est **vital** pour l'Egypte puisqu'il emploie **30 %** de sa **main-d'œuvre** et contribue à **14 %** de son **PIB**. **Sécurité alimentaire** et **accès à l'eau** sont **indissociables** : les **activités agricoles**, qui dépendent fortement de l'irrigation puisque **96 %** des **terres agricoles** sont **irriguées**, absorbent **80 %** des volumes d'eau du Nil. La priorité des autorités est la

modernisation des systèmes d'**irrigations** et des **canaux**. La réhabilitation à terme de **20 000 km de canaux** permettrait d'économiser **5 milliards de m³** d'eau par an. Un **recours plus important** à des équipements et techniques modernes (**goutte-à-goutte** notamment) permettrait des gains supplémentaires substantiels, mais compte tenu de leurs **coûts**, leur usage n'est **recommandé** que pour des cultures à **forte valeur ajoutée**. En 2021, les autorités locales ont décidé de **limiter** la culture d'espèces **gourmandes en eau** pour se **recentrer** sur les cultures d'espèces **végétales** avec **de premiers effets** sur la production de riz qui devrait tomber à **4,5 millions de tonnes** cette saison contre **4,8** l'année dernière. Alors que le pays fait face à une **raréfaction** de ses **terres arables** qui s'explique par une **forte urbanisation** en **milieu rural** ainsi qu'une **montée** des **eaux** qui dégrade la **qualité** des **terres** dans le delta du Nil, les autorités se sont engagées dans un vaste programme de **récupération des sols**, qui consiste au développement de terres agricoles et de systèmes d'irrigations dans les marges désertiques (Nouvelle Vallée, Toshka). Ce programme semble cependant **peu viable** selon les experts qui invoquent notamment des **problèmes de débit** en aval du Nil qui renforceront les problèmes de **salinité**.

Compte tenu de l'important essor démographique et de sa mauvaise gestion, la ressource en eau vient à manquer

Selon la FAO, l'Egypte devrait atteindre le **seuil de stress hydrique absolu** (moins de 500 m³/hab./an) d'ici **2025**, dû en partie à une **pression démographique importante** (+2,5% par an). L'eau est aussi au cœur des **tensions géopolitiques** : la mise en service du **grand barrage de la Renaissance** en **Ethiopie** fait craindre aux autorités une **diminution du débit** en aval du Nil et les **apports en limon**. Les **besoins en eau** de la population égyptiennes s'établissent à **114 Mds de m³** par an ; les **ressources en eau estimées à 58 Mds de m³ par an** ne permettent toutefois pas de les couvrir avec un déficit annuel en eau de **54 Mds de m³**. Ce déficit est principalement couvert par un taux de recyclage de l'eau (*re-use*) important, estimé à 80 %, qui

permettent une **consommation effective d'eau** avoisinant **110 Mds de m³** par an, plus de **80 %** étant destiné à l'**agriculture**. L'**épuiement** rapide de la ressource en eau a parallèlement été **aggravé** par une **tarification mal alignée**. Le faible prix de l'eau n'**incite** en effet **que trop peu** les usagers à **réguler** leurs consommations et participe à la **fragilité financière** du secteur, le prix de **vente** étant **trop bas** pour assurer le **recouvrement** des **coûts**. En effet, le déficit entre le coût de production de l'eau et son prix de vente est estimé à 15 EGP par mètres cubes d'eau. Des programmes visant à **améliorer l'équilibre financier** du secteur, ainsi que le nouveau programme de dessalement, qui en instaurant un prix plus élevé de l'eau, sera **pourvoyeur** de **ressources financières** pour les autorités, laissent entrevoir une **amélioration** de la situation.

[Mise à niveau nécessaire des infrastructures de production et de transport en eau](#)

[Plusieurs plans gouvernementaux non coordonnés pour répondre à ces enjeux](#)

Le ministère du Logement, des services publics et communautés urbaines (**MoHUUC**) est responsable de la construction et de l'opération des infrastructures des communautés urbaines et des services publics. Sa *Holding Company for Water and Wastewater* (**HCWW**) est chargée du transport, de la distribution, désalinisation et de la vente d'**eau potable** mais aussi de la collecte et du traitement des **eaux usées**. Le ministère des **Ressources en eau** et de l'**irrigation** (**MoWRI**) est chargé de la gestion de la ressource en eau de l'Egypte, principalement le **Nil** mais aussi les **projets d'irrigation**, mais fait face à une **concurrence implicite** du ministère de l'**Agriculture et de la récupération du sol** sur ces sujets. Du fait d'un taux de couverture de services d'assainissement généralement très bas en milieu rural, les autorités égyptiennes ont **longtemps donné la priorité** à l'assainissement. Cependant, alors que le pays compte **4 millions** d'habitants additionnels ces **30 derniers mois** et que la **pression démographique reste forte**, le besoin de

mise à niveau des infrastructures est nécessaire pour **maintenir** des **taux de couverture** d'approvisionnement en eau et de services d'assainissement **important**. Pour répondre aux **enjeux de pénurie d'eau**, plusieurs ministères proposent leur propre plan, sans réelle coordination toutefois. Le **ministère des Ressources en eau et de l'irrigation** a ainsi lancé en 2017 pour la période **2017-2037** le plan « **National Water Resources Plan** », pour un budget initial de 900 Mds EGP¹ (50 Mds USD). Le **ministère du Logement** a annoncé fin août 2020 le plan « **National Water Conservation Strategy** » visant à sécuriser l'accès à l'eau. Il repose à la fois sur la **rationalisation des ressources existantes** et sur le **développement de ressources alternatives**, principalement via un **recours** accru au **dessalement**. Ce plan, chiffré à **7,25 Mds EUR**, doit permettre d'atteindre une **capacité de production de 64 millions m³/j** d'eau potable d'ici 2050. En outre, l'**irrigation et l'assainissement**² bénéficie de la **moitié** des financements (**100 Mds EGP** sur le budget 2021/22) de l'initiative présidentielle **Haya Karima** lancée en janvier 2019. Enfin le **plan de privatisation** annoncé par le Premier ministre en mai 2022 stipule que l'Etat devrait se **désengager partiellement** des **stations d'épuration et projets de dessalement** mais pas des **systèmes d'approvisionnement** en eau.

[La rénovation des infrastructures existantes est délaissée au profit des nouvelles infrastructures](#)

Dans le secteur de l'eau, la **rénovation** et la **modernisation** des infrastructures ne sont **pas prioritaires** pour les autorités en matière de politiques publiques. Coté production, le dessalement est la réponse **constamment mise en avant** par des autorités qui se confrontent insuffisamment aux origines du problème : un **réseau de distribution vétuste** qui cause des **pertes** en **eaux** très importantes. La quantité d'**eau potable** produite annuellement en Egypte est de **9,3 Mds de m³** mais seulement **6 Mds de m³** d'eau serait vendue, la **perte sur le réseau** (*non revenue water*) étant estimée à **30-40 %**. Si le **ministère du**

¹ Le *National Water Resources Plan (NWRP 2017-2037)* repose sur quatre piliers (qualité de l'eau, préservation de l'eau, développement des ressources en eau, sensibilisation). Le ministère des Ressources en eau et de l'irrigation et le gouvernement contribueront respectivement à hauteur de 240 Mds EGP et de 70 Mds EGP.

² Remplacement de 3 000 km de tuyaux, installation de 51 stations d'épuration. Augmentation du taux de villages bénéficiant des réseaux d'assainissement de 18 % à 100 % et construction de 130 stations de traitement des eaux usées (pour une capacité de 2 millions m³/jour).

Logement vise le développement d'une **capacité** de dessalement respective de **5** et près de **9** millions de m³/jour d'ici **2025** et **2050**, le dessalement (annexe 1) ne constituera qu'une réponse partielle alors même qu'après la **finalisation** du programme, compte tenu de la pression démographique, **90 %** des **besoins en eau** reposeront encore sur le Nil.

Annexe 1 : Un programme de dessalement aux capacités importantes à venir

Le pilier eau de l'initiative NWFE permettrait de sécuriser près de 1,4 Md USD...

La plateforme **Nexus of Water, Food & Energy (NWFE)** est un programme lancé en juillet 2022 par le gouvernement égyptien sous le pilotage du ministère de la Coopération internationale en vue de la COP27. Elle s'inscrit dans la continuité de la nouvelle stratégie nationale de **lutte** contre le **changement climatique** lancée en mai 2022. L'objectif est la mobilisation de **fonds publics** et **privés** sous forme de prêts et de subventions, afin de **financer** des **projets** d'importance majeure dans la stratégie d'**adaptation** et d'**atténuation** au changement climatique du pays. Près de **1,4 Md USD** serait dédié au secteur de l'**eau**, la Banque africaine de Développement (**BAfD**) assurant le rôle de chef de file afin de catalyser cette somme. Le pilier eau est **focalisé** sur le **dessalement**.

...majoritairement fléché vers un nouveau programme de dessalement...

Le projet emblématique retenu par le gouvernement est le financement d'un programme de dessalement qui vise le développement de **5** et près de **9 millions m³ d'eau par jour** respectivement d'ici **2025** et **2050**. Un **comité** rassemblant le fonds souverain égyptien, les ministères du logement, de l'électricité, des ressources en eau et de l'irrigation et du ministère des Finances (PPP unit) sera **chargé** de **mettre en place** le programme de dessalement. Plus spécifiquement, le **Fonds souverain d'Egypte** serait **investisseur minoritaire** en capitaux propres, la **PPP unit** gèrerait l'**appel d'offre** tandis que la **Land Acquisition Authority** sera responsable de l'allocation des terrains

pour une durée de 30 ans (déjà 20 terrains auraient été sécurisés). Le modèle « **BOOT** » est retenu tandis que les usines seront **alimentées** par de l'**énergie renouvelable** et un accord de principe a d'ores et déjà été trouvé par les autorités pour **garantir le mécanisme** du « **wheeling** », bien que le niveau de **tarification** ne soit **pas** encore **connu**. Les **pré-qualifications** sont déjà **en cours** et l'étape suivante (dossier de consultation) devrait avoir lieu en plusieurs phases : une première **consultation** lancée d'ici à la **fin de l'année** et une dernière consultation dans un délai annoncé de 18 mois.

...peut-être surdimensionné au regard de la capacité actuelle de dessalement en Egypte

Ce nouveau programme fait suite à un **premier** ayant couvert la **période 2017/20**, et qui arrive à son terme. Ce plan a été mis en œuvre conjointement avec le Ministère de l'eau et de l'irrigation et a permis la production de **1 million de m³ d'eau par jour** – soit **moins de 1%** de la **consommation** d'eau nationale, dans **82 usines** réparties de manière disparate sur le territoire égyptien. Si ce programme vise à **fournir prioritairement** en eau potable les **nombreuses villes nouvelles** en développement dans les **gouvernorats côtiers** (mer rouge et méditerranée), le **risque** de **surcapacité** est réel alors que nombre d'observateurs pointent une **incertitude** quant au **taux de remplissage effectif** à terme de ces nouvelles agglomérations urbaines.

Antoine COSSON

Attaché sectoriel infrastructure et développement durable

antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr

INDICATEURS

	Egypte			Afrique du Nord et Moyen-Orient		
PIB nominal (2021)	404 Mds USD			4 463 Mds USD		
Dont :						
Services	56,6 %			-		
Industrie	31,8 %			-		
Agriculture	11,5 %			-		
PIB / Habitant	3 946 USD			7 696 USD		
Taux de croissance réel	2021 ¹	2022 ¹	2023 (prev) ¹	2021	2022 (est)	2023 (prev)
	3,3 %	6,6 %	4,4 %	4,1 %	5,0 %	3,6 %
Déficit budgétaire (en % du PIB)	-6,8 %	-6,1 %	-7,4 %	-3,0 %	0,7 %	-0,7 %
Excédent primaire	1,5 %	1,3 %	1,5 %	-2,0 %	1,7 %	1,2 %
Solde courant (en % du PIB)	-4,6 %	-3,7 %	-3,4 %	2,9 %	7,4 %	5,9 %
Taux d'inflation (% annuel)	4,5 %	8,5 %	12,0 %	14,2 %	14,2 %	12,4 %
Dettes publiques (en % du PIB)	89,2 %	87,2 %	85,6 %	50,6 %	42,8 %	40,7 %
Dettes externes (en % du PIB)	34,2 %	36,7 %	34,7 %	39,9 %	33,8 %	32,6 %
Taux de chômage (2020, OIT)	9,2 %			10,6 %		

Sources : ministère au Plan, ministère des Finances, Banque mondiale, Banque centrale d'Egypte (BCE), FMI, OIT

Indicateurs trimestriels	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	
Taux de croissance réel du PIB (y/y) aux prix du marché en %	-1,7	0,7	2	2,9	7,7	9,8	8,3	5,4	3,3	
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-8,4	-8,6	-10,6	-11,4	-11,5	-11,1	-10,6	-11,8	11,4
	<i>dont hydrocarbures</i>	0,4	0,1	-0,2	0,1	-0,2	-0,1	2,2	2,1	0,3
	Balance des services	0,6	0,8	1	1,3	1,9	2,9	2,7	2,3	3,2
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,3	0,8	1	1,3	1,7	2,8	3	2,4	2,5
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,4	1,5	1,45	1,56	1,68	1,69	1,7	1,9
	Transferts privés (nets)	6,2	7,9	7,1	7,8	8	8,1	7,4	8	8,3
	Compte courant	-3,8	-2,8	-4,9	-5,7	-5,1	-4	-3,8	-5,8	-3,0
	Compte de capital et financier	1,3	3,9	5,2	8	6,3	6	5,4	-0,6	9,9
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,5	1,6	1,7	1,4	0,4	1,7	1,6	4,1	1,6
<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	0,6	6,7	3,5	5,8	2,7	3,6	-6,1	-14,7	-3,7	
Balance des paiements	-3,5	-0,1	1,5	0,3	0,1	0,3	-0,3	-7,2	-3,3	

Indicateurs mensuels 2021/2022	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	10,5	13,1	13,5	13,2	13,6	14,6	15	16,2
	Inflation sous-jacente	10	11,9	13,3	14,6	15,6	16,7	18	19
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	9,25	9,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25
	Taux de refinancement	10,25	10,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25	12,25
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	18,3	19,95	19,49	19,79	19,26	19,38	19,21	19,86
	LE pour 1USD	16,63	18,43	18,44	18,72	18,89	19,15	19,38	20,19
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois	37,1	37,123	35,5	33,4	33,1	33,1	33,2	33,4	

¹ Les données correspondent au calendrier fiscal (du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1).



Notation de la dette souveraine	Standard & Poor's	B	24/10/2022	stable
<i>Note de long-terme en monnaie étrangère, perspective et date de la dernière modification</i>	Fitch	B+	08/11/2022	Negative
	Moody's	B2	26/05/2022	Negative

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Rédacteurs : Michel Oldenburg, Anaïs Boitière, Mohamed Amin Boumahdi, Antoine Cosson

Pour s'abonner : mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr

Claude de non-responsabilité : Le Service Économique du Caire s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.